DOSSIER DE PRESSE

Commission Permanente du Conseil régional du Grand Est

Vendredi 13 novembre 2026

SOMMAIRE

1. Violences et dégradations d'octobre : la Région Grand Est mobilise 50 000 euros pour aider les commerces sinistrés à reprendre leur activité page 4

2. La Région Grand Est participe à la solidarité nationale pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Limoges page 5

3. Canaux des Ardennes, des Vosges et du Sud Alsace : des travaux pour préserver la navigation page 6

4. La Région Grand Est confirme son engagement pour l'accès aux métiers du sanitaire et du social page 8

5. Maisons Familiales Rurales : la Région Grand Est soutient 1 710 jeunes pour faciliter leur accès à la formation page 9

6. Forêt-bois : des investissements pour protéger les forêts et soutenir l'emploi local page 10

7. Monuments aux morts : le Grand Est agit pour que la mémoire ne s'efface pas page 12

INTRODUCTION

La proximité est un choix politique

Après les violences d'octobre, des commerçants indépendants du Grand Est se demandent encore s'ils pourront rouvrir. À Limoges, l'incendie criminel de l'Hôtel de Ville a frappé l'institution républicaine la plus proche des citoyens. Si le droit de manifester est une liberté fondamentale. S'en prendre à des commerces ou à une mairie appelle une condamnation ferme et une réponse concrète. La Région prend sa part dans le fonds d'urgence constitué avec les CCI pour aider les commerçants à reprendre leur activité et dans l'effort national pour reconstruire l'Hôtel de Ville de Limoges.

La Commission permanente du 13 novembre réaffirme que pour le Grand Est, la proximité fait partie des priorités. Quand le coût de l'internat oblige un jeune à revoir son orientation, c'est l'égalité d'accès à la formation qui recule. Quand les établissements de santé peinent à recruter, ce sont les habitants qui attendent plus longtemps pour être soignés. La Région maintient donc son soutien aux familles des 1 710 internes des Maisons Familiales Rurales et préserve 3 300 places en formation d'aide-soignant. Sur les formations infirmières, elle attend de l'État qu'il tienne ses engagements.

Ce choix vaut aussi pour l'investissement. Entretenir les canaux avec Voies navigables de France, c'est préserver la navigation et l'activité qu'elle fait vivre. Aider les entreprises à transformer davantage de bois dans le Grand Est, c'est garder des emplois et de la valeur ajoutée là où la ressource est produite, tout en préparant les forêts au changement climatique. Et lorsqu'un village de 160 habitants, comme Romery, veut restaurer son monument aux morts, l'appui de la Région lui donne les moyens d'entretenir ce patrimoine. La taille d'une commune ne doit pas décider de sa capacité à investir.

1. Violences et dégradations d'octobre : la Région Grand Est mobilise 50 000 euros pour aider les commerces sinistrés à reprendre leur activité

Aux côtés des Chambres de commerce et d'industrie (CCI) du Grand Est, la Région participe à la création d'un fonds d'urgence de 200 000 euros destiné à soutenir les commerçants indépendants les plus durement touchés. Objectif : faciliter leur réouverture, préserver les emplois et maintenir la vitalité commerciale des centres-villes et des territoires.

Les violences, dégradations et pillages survenus en marge des manifestations du mois d'octobre ont durement affecté de nombreux commerces du Grand Est. Selon les premières remontées des CCI, 45 établissements ont été touchés à l'échelle régionale. Pour certains commerçants indépendants, les dégâts matériels et les pertes d'exploitation compromettent encore la reprise normale de leur activité.
Face à cette situation, la Région Grand Est souhaite apporter une réponse rapide et solidaire en contribuant à hauteur de 50 000 euros à un fonds d'aide à la reprise d'activité, créé en partenariat avec la CCI Grand Est et doté d'une enveloppe globale de 200 000 euros, dont 150 000 euros apportés par les CCI territoriales et la CCI Grand Est.

Un soutien concret pour permettre aux commerces de rouvrir

Ce fonds s'adressera aux commerçants indépendants les plus sévèrement touchés, qui ne sont plus en mesure de poursuivre normalement leur activité. Il permettra de financer les besoins les plus urgents : reconstitution partielle des stocks, réalisation de travaux indispensables et remise en état des locaux et équipements nécessaires à la réouverture.
L'aide pourra atteindre 5 000 euros par commerce, selon les besoins recensés. Sa gestion sera assurée par les CCI, qui accompagneront les entreprises dans leurs démarches et instruiront les demandes sur la base d'un dépôt de plainte, d'une déclaration auprès de leur assurance et d'une visite de terrain.

Un accompagnement de proximité pour préserver l'économie locale

Au-delà de cette aide financière, les CCI du Grand Est, en coordination avec la Région Grand Est, déploient un accompagnement de proximité auprès des commerçants sinistrés : soutien humain, psychologique et technique, aide aux démarches administratives et assurantielles et orientation vers les dispositifs de soutien existants.

« *Derrière chaque commerce touché par ces violences, il y a un entrepreneur, des salariés, des familles et parfois des années de travail mises en péril. Nous ne pouvons pas laisser ces commerçants seuls face aux conséquences de ces dégradations. Avec les CCI, nous faisons le choix d'une mobilisation concrète et rapide pour les aider à rouvrir, préserver les emplois et maintenir les commerces de proximité qui font vivre nos centres-villes et nos territoires. C'est aussi cela, la responsabilité de la Région : être présente aux côtés de ceux qui font vivre notre économie au quotidien.* », a souligné **Franck Leroy**, Président de la Région Grand Est.

« *Notre priorité est d'être immédiatement aux côtés des commerçants touchés. Derrière les vitrines détruites et les stocks endommagés, il y a des entrepreneurs, des salariés et parfois des années de travail fragilisées en quelques heures. Nous devons maintenant agir vite, avec les CCI territoriales et l'ensemble de nos partenaires pour que chaque commerce qui en a la capacité retrouve au plus tôt les conditions de sa réouverture. La vitalité de nos centres-villes en dépend.* », a indiqué **Jean-Paul Hasseler**, Président de la CCI Grand Est.

Quand un hôtel de ville est ravagé par les flammes, c'est la République qui est attaquée, c'est un symbole de la vie collective qui est touché. À des échelles différentes, une même nécessité s'impose : ne pas laisser les territoires seuls face à l'épreuve. Après le soutien aux commerçants du Grand Est, cette solidarité prend une dimension nationale, jusqu'à Limoges.

2. La Région Grand Est participe à la solidarité nationale pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Limoges

La Région Grand Est contribue à hauteur de 50 000 euros à la collecte lancée par la Fondation du patrimoine pour participer à la sauvegarde et à la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Limoges, gravement endommagé par un incendie en octobre dernier.

Le 17 octobre 2026, un incendie d'origine criminelle a ravagé une grande partie de l'Hôtel de Ville de Limoges, en Haute-Vienne. Construit à la fin du XIXe siècle, cet édifice emblématique de la ville est inscrit aux monuments historiques depuis 1975. L'effondrement de son campanile et la destruction d'une grande partie de sa toiture témoignent de l'ampleur des dégâts.

Face à ce sinistre, la Ville de Limoges et la Fondation du patrimoine ont lancé une souscription publique, intitulée « Donnons un avenir à l'Hôtel de Ville de Limoges », afin de financer les premières opérations de sauvegarde, de préserver les parties encore intactes et de préparer la restauration du bâtiment.

Par cette contribution de 50 000 euros, la Région Grand Est prend part à cet élan de solidarité nationale. Au-delà de la préservation d'un édifice remarquable, cette mobilisation traduit l'attachement de la Région aux lieux qui font vivre le patrimoine et la démocratie au quotidien.

« *Une mairie n'est pas un bâtiment comme un autre. C'est un lieu de proximité, de service public et de vie démocratique, auquel les habitants sont profondément attachés. Face à la destruction de l'Hôtel de Ville de Limoges, la solidarité doit dépasser les frontières régionales. Avec cette contribution de 50 000 euros, le Grand Est prend sa part à la mobilisation nationale pour préserver ce patrimoine et permettre aux Limougeauds de retrouver leur maison commune.* » **Franck Leroy**, Président de la Région Grand Est.



L'Hôtel de ville de Limoges, avant l'incendie © Ville Limoges

Préserver un lieu, c'est aussi préserver ce qu'il représente pour celles et ceux qui le fréquentent. Cette conviction ne s'arrête pas aux pierres d'un bâtiment historique : elle s'étend aux paysages, aux infrastructures et aux chemins qui façonnent l'identité de nos territoires. Dans le Grand Est, elle prend notamment le fil de l'eau, le long des canaux des Ardennes, des Vosges et du Sud Alsace.

3. Canaux des Ardennes, des Vosges et du Sud Alsace : des travaux pour préserver la navigation

La Région Grand Est poursuit son partenariat avec Voies Navigables de France (VNF) et les collectivités concernées afin de garantir la navigabilité des canaux des Ardennes, des Vosges et du Rhône au Rhin branche Sud. Près de 1,53 million d'euros de financements régionaux sont mobilisés pour accompagner les programmes de travaux 2026 sur ces trois itinéraires. Ces investissements contribuent à préserver le réseau fluvial et à soutenir le développement touristique des territoires.

Avec plus de 1 700 km de voies navigables, le Grand Est dispose du plus long réseau fluvial de France. Si ce maillage constitue un potentiel pour le transport de marchandises et le tourisme, certains canaux à petit gabarit sont aujourd'hui fragilisés par le vieillissement de leurs infrastructures.

Comment maintenir la navigation tout en donnant un nouvel élan à ces canaux ? C'est l'objectif du partenariat conclu par la Région avec VNF et les collectivités. A travers ces quatre contrats, les partenaires associent deux ambitions : entretenir les ouvrages indispensables à la navigation et développer les activités qui donnent envie de venir et de séjourner au bord de l'eau.

« L'avenir de ces voies d'eau ne repose pas uniquement sur l'entretien des infrastructures. Il dépend aussi de notre capacité collective à répondre aux attentes de celles et ceux qui les empruntent et les font vivre : plaisanciers, cyclistes, promeneurs, habitants. C'est tout le sens de notre partenariat avec VNF et les collectivités concernées : préserver de bonnes conditions de navigation, valoriser l'activité touristique et développer les activités qui donnent envie de découvrir nos territoires au fil de l'eau. » souligne **Franck Leroy**, Président de la Région Grand Est.

Trois canaux, des interventions concrètes dès 2026

Pour l'année 2026, la Région soutient trois itinéraires. Réalisés sous maîtrise d'ouvrage de VNF, en lien avec les collectivités partenaires, ils ciblent les ouvrages nécessaires au maintien de la navigation.

Sur le canal des Ardennes, long de 76,5 km et doté de 44 écluses, le programme représente un investissement prévisionnel de 1,54 million d'euros, dont 768 099 euros financés par la Région. Les opérations porteront notamment sur la réparation et la réfection d'ouvrages, le renforcement et l'étanchéité des digues, la sécurisation d'un barrage ainsi que la modernisation des équipements. Des interventions sont également prévues sur les portes d'écluses et les dispositifs de sécurité.

Sur le canal des Vosges, qui s'étend sur 125 km et compte 93 écluses, l'investissement permettra, entre autres, la réfection des portes des écluses 34 et 35, situées à Gripport, sur le versant mosellan. Les travaux comprennent le remplacement des vantaux, des interventions de génie civil et la rénovation des équipements de sécurité. Leur coût prévisionnel s'élève à 889 346 euros, avec une participation régionale de 444 673 euros.

Sur la branche Sud du canal du Rhône au Rhin, en Alsace, longue de 45 km, ce sont 641 307 euros investis, dont 320 654 euros apportés par la Région. Les travaux concerneront le confortement des berges, la maintenance et la régénération des écluses de Gommersdorf et d'Illfurth, ainsi que le démarrage du chantier de remplacement des portes de l'écluse 35. La Région accompagne également la poursuite des études en vue de l'automatisation des écluses et la préparation des travaux de régénération des ouvrages de gestion hydraulique.

Faire des voies d'eau des raisons de découvrir les territoires

Au-delà de la modernisation des infrastructures, la démarche vise à faire des canaux de véritables leviers de développement touristique et économique. Les contrats de canal permettent ainsi de coordonner les investissements autour de projets touristiques portés par les collectivités et les acteurs locaux.

La Région peut ainsi accompagner la création ou l'accompagnement d'équipements destinés à la plaisance, de haltes nautiques et d'espaces favorisant les pratiques de loisirs et l'itinérance à proximité des voies d'eau.

Préserver la navigation, c'est aussi préserver la possibilité de faire des canaux des lieux de passage, de découverte et de séjour, au bénéfice des territoires qu'ils traversent.



Canal du Rhône au Rhin © Stadler-Région Grand Est

Un territoire vivant, attractif et dynamique, ce sont des femmes et des hommes qui peuvent y vivre, y travailler et y trouver les services essentiels à leur quotidien. Parmi ces services, l'accès aux soins et à l'accompagnement des plus fragiles occupe une place fondamentale. Pour le garantir demain, il faut dès aujourd'hui former celles et ceux qui en prendront soin.

4. La Région Grand Est confirme son engagement pour l'accès aux métiers du sanitaire et du social

La Région Grand Est confirme, malgré l'absence de visibilité sur les recettes de l'Etat, son engagement à former des professionnels du sanitaire et du social, secteur confronté à une crise d'attractivité persistante. Pour ce faire, la collectivité agit sur deux leviers majeurs : l'innovation pédagogique et l'offre de formation.

Innover pour mieux former

La Région a lancé en 2021 un dispositif pionnier de VAE hybride pour le diplôme d'aide-soignant, combinant validation des acquis de l'expérience et formation théorique ciblée. Les résultats sont probants : 82 % de réussite en 2023 et 80 % en 2024, les taux de réussite en VAE classique tournant autour de 45%. Fort de ce succès, le dispositif sera étendu en 2027 à la formation d'auxiliaire de puériculture, dans le cadre du plan régional « petite enfance ». L'objectif est là de dépasser le taux de 60 % de réussite et de former davantage de professionnels en six mois au lieu de dix. Une collaboration étroite avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), France Travail et les opérateurs de compétences (OPCO) permet d'identifier et d'accompagner les candidats, qu'ils soient demandeurs d'emploi ou salariés.
Pour cette fin d'année 2026, ce sont 65 000 euros qui sont investis pour financer des parcours de VAE hybride aide-soignant à Nancy et à Reims.

Maintenir une offre de formation

Malgré les incertitudes budgétaires, la Région assume son rôle de chef de file et fixe les quotas, sécurisant ainsi l'accès à ces métiers essentiels. Pour la rentrée 2027/2028, elle maintient une offre ambitieuse : 3 300 places ouvertes en formation d'aide-soignant, près de 600 pour les auxiliaires de puériculture.
S'agissant des places de formation d'infirmiers, la Région reste pleinement mobilisée afin que l'État honore ses engagements dans le cadre des échanges en cours sur le Projet de Loi de Finances 2027. L'enjeu est de garantir un accès aux soins satisfaisant sur le territoire régional, et notamment en milieu rural, où l'on sait que le vieillissement de la population est plus rapide que sur le reste du territoire.

« Nous voulons que chacun puisse se former près de chez soi, y compris en milieu rural. À la rentrée 2027, nous maintenons 3 300 places en formation d'aide-soignant et près de 600 en formation d'auxiliaire de puériculture. Pour les formations infirmières, nous attendons de l'État qu'il tienne ses engagements. » **Franck Leroy,** Président de la Région Grand Est.



©Verhaegen – Région Grand Est

Se former à un métier utile, construire son avenir professionnel, trouver sa place dans la société : ces aspirations doivent être possibles partout, quel que soit l'endroit où l'on habite. Pourtant, dans les territoires ruraux, la distance et les frais d'hébergement peuvent encore peser sur les choix d'orientation. ¨Pour que le lieu où l'on grandit ne détermine pas les chances de réussite, la Région accompagne également les jeunes des Maisons Familiales Rurales.

5. Maisons Familiales Rurales : la Région Grand Est soutient 1 710 jeunes pour faciliter leur accès à la formation

Pour permettre aux jeunes des territoires ruraux de se former dans les meilleures conditions, tout en allégeant le budget des familles, la Région Grand Est renouvelle en 2026 son soutien de 600 000 euros aux Maisons Familiales Rurales (MFR), dans le cadre du Pacte pour les Ruralités.

Cette aide bénéficie cette année à 1 710 élèves internes répartis dans les 16 établissements du Grand Est. Versée à la Fédération régionale des MFR, elle contribue fortement à réduire les frais d'hébergement supportés par les familles,

En facilitant l'accès à l'internat, la Région permet à davantage de jeunes de suivre une formation adaptée à leur projet, sans que l'éloignement géographique ou le coût de l'hébergement ne constitue un frein. Un engagement concret en faveur de l'égalité des chances et de l'accès à la formation dans les territoires ruraux.



MFR de Lucky (08) ©Christen – Région Grand Est

Donner aux jeunes les moyens de se former, c'est leur permettre d'imaginer un avenir là où ils vivent. Encore faut-il que les territoires continuent d'offrir des perspectives d'emploi et de développement. Dans le Grand Est, la forêt incarne pleinement ce défi : richesse naturelle à protéger, elle est aussi une ressource économique et un savoir-faire qui font vivre des milliers de familles. Préparer l'avenir, c'est donc agir à la fois pour le climat et pour l'emploi local.

6. Forêt-bois : des investissements pour protéger les forêts et soutenir l'emploi local

La Région Grand Est renforce son soutien à la filière forêt-bois avec près de 562 000 euros de nouvelles aides régionales, auxquelles s'ajoutent plus de 784 000 euros de fonds européens mobilisés. Objectif : aider les forêts à faire face au changement climatique, améliorer le travail des professionnels et développer la transformation du bois au plus près des territoires.

Dans le Grand Est, les forêts couvrent un tiers du territoire et la filière représente près de 50 000 emplois. Face aux sécheresses et aux attaques parasitaires, ces investissements visent à préserver cette richesse naturelle tout en soutenant une économie locale durable.

« La forêt est une richesse naturelle, économique et humaine majeure pour le Grand Est. Face aux défis du changement climatique, notre responsabilité est de préserver ce patrimoine tout en préparant l'avenir de toute une filière. En soutenant la résilience de nos forêts, la modernisation des entreprises et la transformation du bois au plus près de nos territoires, nous faisons le choix d'une filière plus compétitive, plus durable et créatrice d'emplois locaux. C'est aussi notre ambition : faire du bois, matériau renouvelable et bas carbone, un véritable levier de la transition écologique et du développement économique de notre région. » **Franck Leroy**, Président de la Région Grand Est.

Des forêts plus résistantes

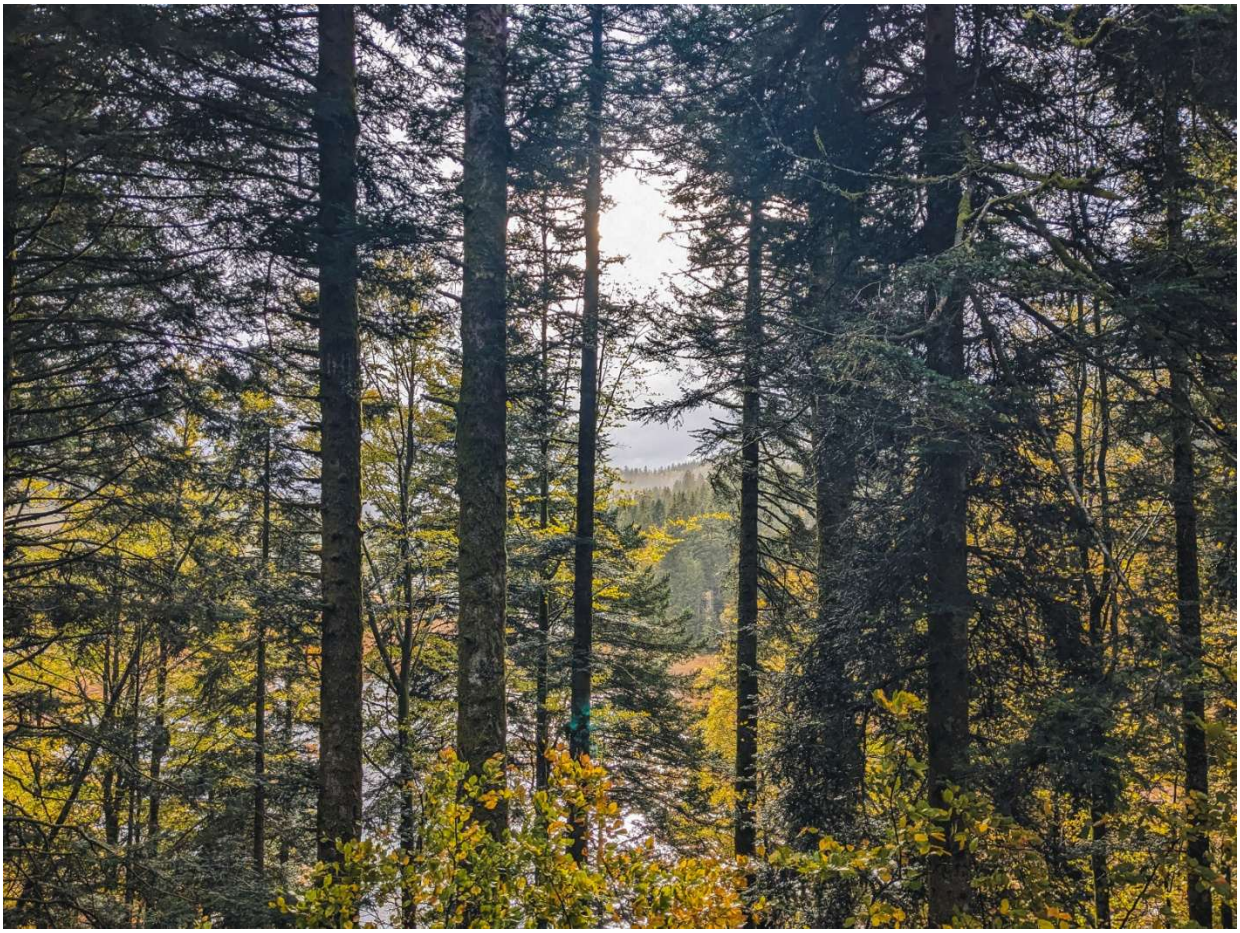
Neuf projets bénéficient de 39 129 euros d'aides régionales dans le cadre du dispositif « Résilience des forêts », lancé en juin 2026. Ils aideront les propriétaires à mieux protéger les sols, notamment en organisant le passage des engins, et à favoriser le renouvellement naturel des arbres. À la clé : des forêts plus robustes et un patrimoine préservé pour les générations futures.

Des interventions plus sûres et mieux organisées

Dans l'Aube et les Vosges, deux projets d'amélioration des accès forestiers recevront 90 000 euros d'aides, dont 54 000 euros du fonds européen FEADER. Ces aménagements faciliteront la gestion des parcelles et limiteront les impacts sur les sols. Une entreprise de travaux forestiers bénéficiera également de près de 85 000 euros d'aides, dont 59 900 euros de FEADER, pour moderniser ses équipements, renforcer la sécurité des salariés et réduire l'impact de ses interventions.

Plus de bois transformé localement, plus d'activité dans les territoires

Onze entreprises de première transformation du bois bénéficieront de plus de 1,13 million d'euros d'aides régionales et européennes, dont près de 453 000 euros de la Région. La modernisation de leurs outils de production permettra d'améliorer les conditions de travail, de renforcer leur compétitivité et de transformer davantage de bois sur place plutôt que de l'exporter brut. Un soutien à l'emploi local, notamment en milieu rural, et à l'utilisation de matériaux renouvelables et bas carbone.



© Grebil — Région Grand Est

Un territoire ne se construit pas seulement avec ce qu'il prépare pour demain. Il se construit aussi avec ce qu'il choisit de ne pas oublier. Des forêts aux monuments aux morts de nos villages, la Région poursuit ainsi une même responsabilité : préserver ce dont nous héritons pour mieux le transmettre.

7. Monuments aux morts : le Grand Est agit pour que la mémoire ne s'efface pas

Marqué par les conflits qui ont traversé son histoire, le Grand Est possède un patrimoine mémoriel particulièrement riche. Dans la région, les monuments aux morts des guerres de 1870, de 1914-1918 et de 1939-1945 témoignent de l'histoire des territoires et entretiennent le souvenir des combattants disparus. Souvent situés au cœur des villages, ces monuments occupent une place particulière dans la vie des communes et constituent des repères dans leur histoire collective. À titre d'exemple, le seul champ de bataille de Woerth-Froeschwiller (Bas-Rhin) compte 84 monuments et sites commémoratifs. De même, 51 des 139 sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (front Ouest), inscrit au patrimonial mondial de l'Unesco, se situent en Grand Est.

« *Les monuments aux morts ne sont pas de simples pierres gravées. Ils portent l'histoire de nos territoires, les noms de celles et ceux qui ont perdu la vie et le souvenir des épreuves traversées par nos populations. Préserver ces lieux, faire connaître les parcours des victimes et transmettre cette mémoire aux jeunes générations est une responsabilité collective. En Grand Est, notre histoire nous oblige : nous devons veiller à ce que personne ne tombe dans l'oubli.* » **Franck Leroy**, Président de la Région Grand Est.

Pour préserver ce patrimoine de proximité, **la Région Grand Est propose une aide financière spécifique à la restauration des monuments aux morts situés dans les communes de moins de 500 habitants**. Lors de la Commission permanente du 13 novembre, la collectivité a par exemple soutenu la restauration du monument aux morts de la Première Guerre mondiale de Romery (Marne), un village de 160 habitants.

Au-delà de la restauration des monuments, la Région s'est également engagée, en lien avec le Souvenir français, à encourager les communes d'Alsace et de Moselle à faire figurer sur leurs monuments aux morts les noms des victimes de la Seconde Guerre mondiale. Cette volonté de rendre hommage aux victimes se concrétise également avec le Mur des Noms, à Schirmeck (Bas-Rhin). Ouvert au public fin septembre 2026, ce mémorial porté par la Région rassemble les noms de près de 44 000 Alsaciens et Mosellans morts durant la Seconde Guerre mondiale. Des parcours individuels, illustrés de photographies et d'archives, permettent également de retracer leurs histoires. Ces initiatives contribuent à préserver les traces de l'histoire locale et à faire vivre la mémoire des conflits auprès des générations futures.



Le Mur des Noms à Schirmeck © Manquillet – Région Grand Est

Contact presse
Nathalie Schauber
Nathalie.schauber@grandest.fr
+33 (0)7 89 62 90 44
presse@grandest.fr